

# UCL et Saint-Louis : fusion en vue

**Les deux universités ont pris une série de décisions qui les engagent dans un processus de fusion qui reste à valider.**

**L**e conseil d'administration de l'Université catholique de Louvain (UCL) et l'assemblée générale de l'Université Saint-Louis – Bruxelles (USL-B) ont validé à quelques jours d'intervalle « une série de propositions en vue d'une concrétisation plus importante de la fusion entre les deux uni-

versités », et ce malgré l'absence de cadre législatif enregistrant leur rapprochement, indique l'Alma Mater néo-louvaniste dans un communiqué.

Les deux universités avaient surpris tout le monde en juillet 2016 lorsqu'elles avaient annoncé leur souhait de fusionner et le projet avait été entériné par leurs administrateurs respectifs le 18 mai 2017.

Concrètement, les deux institutions universitaires ont décidé « dès à présent » de mettre en œuvre « toutes des dispositions du projet de fusion qui ne nécessitent pas l'adoption du cadre décretaal approprié » mais aussi « d'associer les recteurs des deux universités, à

titre d'invité permanent, aux conseils décisionnels de chacune des institutions », « d'adopter, dès septembre 2018, une identité visuelle commune » et, enfin, « de poursuivre les démarches politiques afin d'aboutir à un décret permettant aux deux universités de fusionner formellement », ajoute le communiqué.

La nouvelle entité baptisée UCLouvain comptera 8 sites (Bruxelles-Ville, Saint-Gilles et Woluwe, Louvain-la-Neuve, Mons, Charleroi, Namur et Tournai) mais aussi 2 parcs scientifiques, 4 incubateurs, 75 spin-off, 2 hôpitaux (Cliniques universitaires Saint-Luc et CHU UCL Namur) et 35 000 étudiants. ■